




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-517**

**Séance publique du**

**13 décembre 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1250492-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RÉGIE DES MUSÉES - MISE EN VENTE DE TROIS OUVRAGES AU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME**

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction des Musées d'Art et  
d'Histoire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2023

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : RÉGIE DES MUSÉES - MISE EN VENTE DE TROIS OUVRAGES AU MUSÉE DU PAVILLON DE VENDÔME- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les musées vendent divers objets et ouvrages en rapport direct avec l'activité de l'établissement, les expositions temporaires ou l'histoire et le patrimoine de notre Ville.

Ce peut être des ouvrages mis en dépôt-vente, achetés ou édités par la Ville.

Ainsi, il est proposé à la régie des Musées de la Ville la mise en vente des ouvrages suivants :

- Exposition « Pas tout à fait la même, pas tout à fait un autre », d'Edith Laplane et Michaël Serfaty au Musée du Pavillon de Vendôme du 16 février au 28 avril 2024

La Ville d'Aix-en-Provence va éditer en 500 exemplaires le catalogue de l'exposition avec les œuvres in situ :

- 200 exemplaires seront vendus au prix public de 9 €
- 250 exemplaires seront hors régie pour la promotion de l'exposition et sa communication
- 50 exemplaires seront vendus au prix libraire de 5,85 €

Ces ouvrages seront rattachés au stock du Musée du Pavillon de Vendôme et vendus jusqu'à épuisement des stocks.

- « La curieuse cabine d'Edith, artiste et collectionneuse » - Edith Laplane – Editions Arnaud Bizalion

La Ville d'Aix-en-Provence va acquérir 6 exemplaires de l'ouvrage, au prix libraire de 19,69 euros, en vue de :

- la revente de 5 d'entre eux à la boutique du Musée du Pavillon de Vendôme au prix de 27 euros,
- la mise en consultation d'un exemplaire à la boutique.

Ces ouvrages seront rattachés au stock du Musée du Pavillon de Vendôme, durant le temps de l'exposition.

Les exemplaires qui resteraient invendus à la fin de l'exposition seront sortis des stocks du Musée.

- « Je vous écris avec la chair des mots » - Michaël Serfaty – Editions Arnaud Bizalion :

La Ville d'Aix-en-Provence va acquérir 6 exemplaires de l'ouvrage, au prix libraire de 27,70 euros, en vue de :

- la revente de 5 d'entre eux à la boutique du Musée du Pavillon de Vendôme au prix de 38 euros,
- la mise en consultation d'un exemplaire à la boutique.

Ces ouvrages seront rattachés au stock du Musée du Pavillon de Vendôme, durant le temps de l'exposition.

Les exemplaires qui resteraient invendus à la fin de l'exposition seront sortis des stocks du Musée.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**-DONNER** votre accord pour la vente de ces ouvrages dans les Musées de la Ville ;

**-AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2023-517 - RÉGIE DES MUSÉES - MISE EN VENTE DE TROIS OUVRAGES AU MUSÉE  
DU PAVILLON DE VENDÔME-

Présents et représentés : 52  
Présents : 39  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 52  
Pour : 52  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

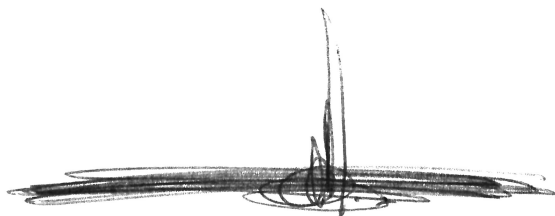
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

